

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE LA FORMATION AGRICOLES  
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE  
AND COMMUNITY EDUCATION  
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING  
PROGRAMM UNIT

## COMMUNIQUE RADIO ET DE PRESSE

00371  
N° CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF/CEA1 DU 17 JUN 2016

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
COMMUNIQUE :**

Le concours d'entrée en première année de l'Ecole pour la formation des Spécialistes de la Coopération (EFSC) d'EBOWA et du National Cooperative College de BAMENDA, cycle des Techniciens Supérieurs en Gestion des Entreprises Coopératives (GES) au titre de l'année académique 2016/2017, sera ouvert les 11 et 12 Août 2016 dans les centres ci-après: ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, BAMENDA, DOUALA, EBOLOWA, GUIDER, KUMBA, MAROUA, SANTA et YAOUNDE.

La formation dure deux ans et est sanctionnée par un Diplôme de Technicien Supérieur (Diplôme ministériel) et un Brevet de Technicien Supérieur (Diplôme national).

### I – REPARTITION DES PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION CONCERNES

EFSC d'Ebolowa	Candidats Internes	05 places
	Candidats Externes	35 places
NCC Bamenda	Candidats Internes	05 places
	Candidats Externes	35 places

Ce concours est ouvert en session unique :

- Pour les candidats internes :

- Aux personnels en service au MINADER

- Pour les candidats externes :
  - Aux élèves et étudiants ;
  - Aux professionnels issus des structures autres que le MINADER.

## **II – CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE CANDIDATURE**

Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui remplit les conditions suivantes:

### **A) Candidats internes**

- Etre personnel du MINADER et titulaire du diplôme de Technicien d'Agriculture, et avoir une ancienneté minimale de deux (02) années de service.

### **B) Candidats externes**

- Etre titulaire du Baccalauréat ou du « GCE A-Level » en deux matières dont une scientifique hormis la religion
- Etre professionnel et titulaire du Baccalauréat ou du « GCE A-Level » et avoir une ancienneté minimale de deux (02) années attestée par son employeur.

**Toutefois, les candidats étrangers, les boursiers issus des collectivités territoriales décentralisées et des autres organisations de la société civile peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur titre sur avis du Ministre en charge de l'Agriculture.**

L'inscription au concours se fera :

- Soit en ligne à l'adresse [www.minader-defacc.cm](http://www.minader-defacc.cm)
- Soit par dépôt d'un dossier dans un centre de concours

## **III- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature qui seront déposés dans le centre de concours choisi, **au plus tard le 08 août 2016**, comprendront les pièces suivantes :

- ✓ Une demande timbrée à 1000 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisis ;
- ✓ Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;

- ✓ Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- ✓ 04 photos récentes 4x4 ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé pour les candidats internes et professionnels ;
- ✓ Une attestation d'ancienneté de deux (02) ans comportant l'avis du supérieur hiérarchique pour les candidats internes et professionnels ;
- ✓ Une autorisation de concourir pour les candidats internes et professionnels ;
- ✓ Une lettre de motivation pour les candidats boursiers et étrangers ;
- ✓ Une lettre de recommandation ou de parrainage pour les candidats boursiers et étrangers ;
- ✓ Un reçu de versement des droits d'inscription délivré par le responsable financier du centre choisi d'un montant de :
  - 15 000 (quinze mille) FCFA pour les élèves et étudiants ;
  - 20 000 (vingt mille) FCFA pour les candidats internes et les candidats professionnels ;
- ✓ Un reçu de versement des frais d'études de dossier d'un montant de 30 000 (trente mille) FCFA pour les candidats étrangers et boursiers des entreprises, des collectivités et autres organisations de la société civile.

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Pour le centre de **Yaoundé**, au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, à la **Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires** ;
- Pour le centre d'**Abong-Mbang**, à l'Ecole Technique d'Agriculture ;
- Pour le centre de **Bafang**, à l'Ecole Technique d'Agriculture ;
- Pour le centre de **Bambili**, au Collège Régional d'Agriculture ;
- Pour le centre de **Douala**, à la Délégation Régionale d'Agriculture et du Développement Rural du littoral ;
- Pour le centre d'**Ebolowa**, au Collège Régional d'Agriculture ;
- Pour le centre de **Guider**, à l'Ecole pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire ;
- Pour le centre de **Kumba**, à l'Ecole pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire ;
- Pour le centre de **Maroua**, au Collège Régional d'Agriculture ;
- Pour le centre de **Ngaoundéré**, à la Délégation Régionale d'Agriculture et du Développement Rural de l'Adamaoua ;
- Pour le centre de **Santa**, à l'Ecole pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire.

Les dossiers des candidats étrangers et boursiers reçus dans les différents centres de concours doivent nécessairement être transférés au Ministère de l'Agriculture et du

#### IV - HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES

Dates	Nature des épreuves	Coef	Durée	Horaire
11/08/2016	Culture Générale	4	4 h	8h - 12h
	Langue	3	2 h	13h - 15h
12/08/2016	<b>Option 1 :</b> - Sciences Naturelles / Agronomiques ou - Economie	4	4 h	8h - 12h
	<b>Option 2 :</b> - Mathématiques ou - Comptabilité	4	4 h	13h - 17h

N.B. Note Elimatoire : 05/20

#### V. PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats du concours seront publiés par un communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

#### VI - PROGRAMME DU CONCOURS

1 - Culture générale : Elle portera sur les grands problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

2 - Mathématiques : Niveau de la classe de Terminale des lycées et collèges.

3- Epreuve à option :

- Sciences naturelles : Niveau de la classe de Terminale des lycées et collèges.
- Sciences agronomiques et environnementales : Agriculture générale, semis et semences, vulgarisation agricole, sols, engrais, techniques culturales, défense des cultures, zootechnie et zoo-hygiène, agroforesterie, étude de l'environnement.
- Economie Générale : Niveau de la classe de Terminale des lycées et collèges.
- Comptabilité : Niveau de la classe de Terminale des lycées et collèges

4. Langue : Anglais pour les Francophones, et Français pour les Anglophones.

## VII – FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation pour l'année académique 2016/2017 sont fixés ainsi qu'il suit :

- Frais de scolarité
  - pour les nationaux non boursiers 200 000 FCFA
  - pour les nationaux boursiers 450 000 FCFA
  - pour les étrangers 600 000 FCFA
- Frais d'inscription 20 000 FCFA
- Caution remboursable 25 000 FCFA pour la durée des études

Yaoundé, le 17 JUN 2016

### AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES



*Henri Eyabe Ayi*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE LA FORMATION AGRICOLES  
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES  
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE  
AND COMMUNITY EDUCATION  
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING  
PROGRAMM UNIT